

## COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE ?

1

L'Association de Parents d'Elèves (APE), avec l'aide de KIABI, organise la collecte dans l'école



3

Cette rétribution permet à l'APE de **financer des projets et/ou du matériel pour l'école**



4



Les vêtements collectés sont triés et **réorientés dans les filières de vente et de recyclage**

2

L'APE est rétribuée à hauteur du volume collecté (1kg collecté = 1€)

## QUELS VÊTEMENTS ?



Vêtements enfants du 3 au 16 ans **propres, non troués, et non tachés**, toutes marques (hors chaussures et linge de maison)

## QUELLES ÉCOLES ?



- Écoles maternelles et/ou élémentaires (privée ou publique)



- Localisées à moins de 30km de Lille, Paris, Toulouse, Nantes, Lyon



- Avec un effectif total supérieur à 250 élèves

## LE CALENDRIER

Octobre  
Novembre

dès septembre jusqu'au 25 octobre

L'APE candidate via le formulaire en ligne

quelques jours après l'inscription

L'APE reçoit les supports de communication, d'animation et de sensibilisation

tout au long du mois

L'APE communique autour de l'opération

### Vacances scolaires

du 7 au 18 novembre

Période de collecte au sein de l'école

du 28 au 30 novembre

Créneaux d'enlèvement des vêtements par le transporteur

30 jours après réception des vêtements

L'APE reçoit un virement en € équivalent au nombre de kg de vêtements collectés



## Comment s'organise la collecte de vêtements dans votre école ?

KIABI propose à 50 APE de 5 territoires situées à 30km autour de Lille, Paris, Toulouse, Nantes, Lyon de participer à une opération de collecte de vêtements enfant (3-16 ans)

Vous retrouverez ici les infos clés et les **différentes étapes de la collecte** de vêtements que vous vous apprêtez à mettre en place dans votre école. Si des questions persistent après la lecture de ce document, vous pouvez **envoyer un mail à l'adresse suivante** : [collecte.ecole@kiabi.com](mailto:collecte.ecole@kiabi.com)

### 1. Inscription à l'opération de collecte

- L'APE intéressée par l'opération de collecte prend connaissance des différents éléments : conditions de participation, dates de la collecte, déroulé de l'opération etc.
- L'APE qui remplit les conditions de participation s'inscrit via le formulaire d'inscription disponible sur la page de la collecte ([www.collecte-ecole.kiabi.com](http://www.collecte-ecole.kiabi.com)). Les informations demandées pour cette inscription sont les suivantes : Nom, effectif et adresse de l'établissement / nom et coordonnées du contact APE pour l'opération.
- Une fois la candidature validée, l'APE reçoit la convention de partenariat et la retourne signée via DocuSign avant le **21/10/2022**.

### 2. Communication et animation de l'opération

- L'APE reçoit ensuite les supports de communication réalisés par KIABI suivants :
  - Une affiche à imprimer (A3 ou A4) et/ou à diffuser au format digital ;
  - Des bandeaux (5x20cm) à imprimer pour diffusion dans les carnets de correspondance des élèves ;
  - Un message type à personnaliser qui résume l'opération, pour diffusion auprès des parents d'élèves via les canaux digitaux : mail, portail scolaire web, réseaux sociaux etc. ;
  - Un support pédagogique à destination des élèves sur le cycle de vie d'un vêtement.





# COLLECTES ÉCOLES

by KIABI



- L'APE est chargée au moins deux à trois semaines avant le début de la collecte, de communiquer auprès des élèves et des parents d'élèves à l'aide de ces supports de communication.

---

## 3. Collecte des vêtements

- L'école met à disposition un espace (dans l'enceinte de l'école et à l'abri des intempéries) pour la dépose des vêtements et leur stockage en attendant l'enlèvement par le transporteur.
- Durant les deux semaines de collecte, du **07/11 au 18/11**, les parents et les élèves peuvent venir déposer les vêtements dans des sacs ou des cartons.



---

## 4. Enlèvement des vêtements par le transporteur

- En amont de la collecte, l'APE est contactée par le transporteur afin de définir une date (entre le **28/11 et le 30/11**), une heure et un lieu pour l'enlèvement des vêtements.
- Du **21/11 au 25/11**, suite à la collecte et avant l'enlèvement des vêtements, l'APE communique au transporteur le volume estimé de vêtements collectés (envoi de photos). Cela permet au transporteur de prévoir le nombre de contenants nécessaires pour récupérer les vêtements.
- A la date, l'heure et au lieu fixés au préalable avec le transporteur, un membre de l'école ou de l'APE devra être présent pour que le transporteur puisse procéder à l'enlèvement des vêtements. Les vêtements devront être disposés dans un lieu facile d'accès pour le transporteur (au rez-de-chaussée, à proximité de la sortie de l'école etc.).

Dans le cas où la collecte serait effectuée dans un groupe scolaire (maternelle et primaire) avec deux bâtiments distincts, l'enlèvement doit impérativement avoir lieu

---

## 5. Réception et tri

- Une fois les vêtements collectés dans les différentes écoles, ils seront expédiés en France chez notre partenaire Rediv afin d'y être triés et pesés.
- Les vêtements de bonne qualité seront expédiés vers les corners seconde main KIABI pour y être revendus.
- Les vêtements dont l'état ne permet pas la revente seront redirigés vers les différentes filières de recyclage/réemploi (filature, chiffons industriels, kits de géométrie en fibres textiles...).



# COLLECTES ÉCOLES

by KIABI



## 6. Rétribution de l'APE suite à la collecte

- L'APE sera rétribuée par Rediv par virement, sous 30 jours ouvrés à compter de la réception des vêtements par Rediv, en fonction du volume de vêtements collectés et selon le montant définis préalablement (1kg collecté=1€).



## CALENDRIER DE L'OPERATION

Octobre

dès septembre jusqu'au 25 octobre

L'APE candidate via le formulaire en ligne

quelques jours après l'inscription

L'APE reçoit les supports de communication, d'animation et de sensibilisation

tout au long du mois

l'APE communique autour de l'opération

### Vacances scolaires

du 7 au 18 novembre

Période de collecte au sein de l'école

du 28 au 30 novembre

Créneaux d'enlèvement des vêtements par le transporteur

30 jours après réception des vêtements

L'APE reçoit un virement en € équivalent au nombre de kg de vêtements collectés

Novembre